

## Présentation de l'OGEC

### Ce qu'est l'OGEC

L'organisme de gestion d'un établissement de l'enseignement catholique est une association (régie par la loi de 1901) au service de cet établissement et qui lui donne une existence juridique, c'est-à-dire le statut de personne morale. Il a la responsabilité de la gestion économique, financière et sociale de l'établissement.

Sa mission est précisée dans le [statut de l'Enseignement catholique de 2013](#) (articles 134 à 138).

### Sa composition habituelle

Il est composé de membres bénévoles (amis de l'établissement scolaire, anciens élèves, anciens parents d'élèves), soucieux d'accomplir un service en Église en mettant leurs compétences et leur disponibilité à la disposition de l'Enseignement Catholique. Ils consacrent ainsi une partie de leur temps de manière désintéressée, pour permettre la bonne marche des établissements faisant bénéficier ceux-ci d'expériences et de relations particulièrement utiles. Ces personnes font partie de la communauté éducative.

### Les membres de droit

Dans le Conseil d'Administration de l'OGEC, à côté des membres élus se trouvent des membres de droit qui incarnent le rattachement de l'établissement aux structures de l'Enseignement Catholique. En outre, les membres de droit, bénéficiant de l'expérience d'autres établissements, sont d'un précieux concours.

Ces membres de droit sont :

- le responsable de la tutelle diocésaine ou congréganiste,
- le Président (ou son représentant) de l'Union Départementale et, en l'absence de cette dernière, de l'Union Régionale des OGEC affiliée à la FNOGEC,
- le Président (ou son représentant) désigné par l'APEL de l'école, affiliée à l'APEL nationale.

Ces membres de droit sont convoqués à toutes les réunions du conseil et de l'assemblée.